



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-06-316**

Objet : Création d'un poste de chargé de mission contractualisation

Séance du 25 juin 2018

Date de convocation : 14 juin 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 avec consultative

Membres présents : 34 titulaires et/ou suppléants + 2 avec voix consultative

Membres votants présents : 32

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (M. MAUMEJEAU pour Mme NEPOTY, M. PELISSIER à M. CONDE, Mme CHALEYSSIN à M. VIGNE, M. GRAS à M. ESTEVE, SAUZEDE à Mme MARTIN, M. GAFFARD-LAMBON à M. MARTINEZ, M. LAURIE à M. CAMPOS

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : M. PENIN à M. CRAUSTE (M. CRAUSTE absent)

Nombre total de voix : 35

Le quorum est atteint : 32/44

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, à 18h30, le comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à St Laurent d'Aigouze.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Arlette FOURNIER, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Marie José PELLET, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Santiago CONDE, Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Roger VIGNE

Suppléants sans voix délibérative : Marie PASQUET, Daniel JULIEN

Présence de (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Laurent PELISSIER, Pierre MAUMEJEAN, Claude LAURIE, Jean DENAT, Alain REBOUL, Marc JOLIVET, Philippe GRAS, Pilar CHALEYSSIN, Isabelle DEBRIE, Jean Michel ANDRIUZZI,

Rapporteur : Pierre Martinez

Exposé :

Depuis le 19 avril 2017, le PETR Vidourle Camargue est signataire d'un contrat de ruralité avec l'état. Il travaille actuellement à la signature d'un contrat Régional sur la période 2018-2021.

Ces contrats sont une opportunité pour le développement du territoire du PETR puisqu'ils permettent l'obtention de subventions aux projets des communes et communautés de communes. Afin d'optimiser les possibilités offertes par ces contrats il semble opportun de créer un poste de chargé de mission dédié au sein du PETR.

Pour rappel ce poste est en partie financé par la Région Occitanie (20 000 €) qui met en place un soutien à l'ingénierie de projets dans le cadre de son propre contrat.

Il est proposé de créer un poste à temps complet sur la base du cadre d'emploi de la catégorie B grade de rédacteur territorial et de prévoir un recrutement contractuel possible en raison des qualifications recherchées (3-3,2°).

Le profil de poste est ainsi établi :

Chargé(e) de mission Contractualisation

Diplômes

- Diplômes de niveau supérieur : Aménagement du territoire, Sciences politiques, Droit, Développement durable et environnement.

Compétences

- Connaissance des dispositifs de contractualisation
- Connaissances dans le domaine de la gestion de projet et du maniement des subventions
- Expression et rédaction parfaites
- Expérience similaire dans un territoire de projets
- Organisation et rigueur

Compétences transversales

- Sens de la relation
- Travail en équipe
- Connaissance et pratique du monde politique

Missions confiées au chargé de mission :

- Mise en œuvre du contrat de ruralité
- Mise en œuvre du contrat territorial avec la Région Occitanie
- Mise en œuvre du programme ATI Vidourle Camargue

Il est proposé au Comité syndical :

- **De créer un poste** permanent dédié à la mise en œuvre des dispositifs contractuels, de catégorie B, sur le grade de rédacteur territorial, à temps complet,
- **De fixer** les caractéristiques exigées aux candidats soit : justifier d'un diplôme de niveau supérieur adapté (BAC+4/BAC+5) et justifier d'une expérience similaire dans un territoire de projet,
- **De l'inscrire** au tableau des emplois et des effectifs,
- **D'inscrire les dépenses** sur les crédits inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2018 et des budgets suivants,
- **D'autoriser le Président** à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul